



visite à domicile après calomnie urgent svp

Par **lala44**, le **11/03/2011** à **16:11**

Bonjour,

la puéricultrice de la pmi et le médecin de la crip veulent se déplacer chez moi pour vérifier l'environnement dans lequel évolue mon fils et constituer un dossier solide en notre faveur d'après leur dire , après une dénonciation calomnieuse par des personnes dépressives et drogués, au 119 pour conflit de voisinage, mon fils ne manque de rien sauf que je n'ai pas beaucoup d'espace chez moi et mon fils n'a pas sa chambre à lui. peut on m'enlever mon fils parce qu'il n'a pas sa propre chambre , aussi ai je le droit de refuser la visite à domicile car on n'a rien a me reprocher, qu'on a déjà rencontré mon mari et moi la puéricultrice et le médecin en question, et que l'enquête doit être faite sur les psychopathes sans cœur ni âme qui s'attaquent aux enfants et innocents .
merci de me répondre